AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1379
FR0005691656-FS0542

17 septembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TRIGANO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 septembre 2013, complété par un courrier reçu le 16 septembre 2013, la société Governance For Owners LLP (26 Throgmorton Street, Londres, EC2N 2AN, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 26 juillet 2013, le seuil de 10% des droits de vote de la société TRIGANO et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 973 269 actions TRIGANO représentant 3 119 391 droits de vote, soit 9,66% du capital et 9,50% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote double.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 13 septembre 2013, 1 160 789 actions TRIGANO représentant 2 318 661 droits de vote, soit 5,68% du capital et 7,06% des droits de vote de cette société[2].

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 20 429 740 actions représentant 32 826 846 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 429 740 actions représentant 32 843 718 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.